

UN ENJEU POUR TOUS

Les aires de jeux sont des espaces destinés à être utilisés collectivement et à des fins ludiques pour les enfants et/ou adolescents de 0 à 14 ans. Elles sont implantées dans des jardins publics et squares, centres aérés, colonies de vacances, aires de repos d'autoroute, bases de loisirs ou centres aquatiques, crèches et établissements scolaires, campings, espaces communs des habitats collectifs.

En sont exclus les salles et terrains de sport et les manèges des fêtes foraines.

Les équipements qui les composent sont implantés, c'est-à-dire fixés de manière permanente, le plus souvent au sol et sont caractérisés par leur usage public (ou semi-public) qui les différencie des équipements destinés aux particuliers. Outre les dispositions générales du Code de la consommation en matière de sécurité qui s'appliquent à tous les produits, les équipements d'aires collectives de jeux sont régis par le décret 94-699 du 10 août 1994 et les aires elles-mêmes sont régies par le décret 96-1136 du 18 décembre 1996. Ce dernier texte vise notamment **la responsabilité des exploitants en matière de pose, d'entretien et de maintenance.**

Dans le processus de création et de réalisation d'une aire de jeux, l'aspect ludique est aussi important que l'aspect sécuritaire, ce qui suppose une concertation entre l'acheteur (le plus souvent une collectivité territoriale), le fabricant (ou importateur), un installateur et/ou un responsable maintenance, parfois un concepteur, architecte ou paysagiste.

Les compétences requises relèvent de nombreux domaines : gros œuvre (terrassements), second œuvre (peinture, menuiserie, plasturgie, quincaillerie, visserie, métallerie), VRD (assainissement, réseaux, accès), horticulture (espaces verts), connaissance de la réglementation générale (autorisations administratives, sécurité du chantier) et de la réglementation spécifique des aires de jeux ainsi que de la normalisation.

Dans ce contexte, **la formation proposée a pour but d'apporter ou de valider les compétences générales et spécifiques relatives à la pose, la maintenance et l'installation des aires collectives de jeux. Elle s'adresse aux personnels d'entreprises en charge de ces activités mais également aux employés des gestionnaires d'aires de jeux (services techniques des collectivités territoriales, etc).**

La formation est **accessible à toute personne dans le cadre du plan de formation de l'entreprise ou d'un plan de formation spécifique (Pôle emploi, Fongecif, ...).**

La formation permet aux stagiaires de suivre la totalité du cursus de formation sur une période maximale de 3 ans. Cette formation est née de la volonté des entreprises du secteur des aires de jeux réunies à la fifas, de disposer d'une formation spécialisée et qualifiante pour leurs collaborateurs. Elle a été conçue en collaboration avec la société PRÉLUD, qui en assure également la gestion et l'organisation. /// www.fifas.com

Pourquoi cette formation ?

- ➔ Faire reconnaître son savoir faire.
- ➔ Valider ou obtenir un niveau de compétence (technicien confirmé ou auxiliaire).

Prélud

ZA Pierrefitte II - Bât A5
1 Avenue Laënnec
93380 Pierrefitte sur Seine
Tél/Fax : 01 49 71 02 28 /// www.preلود.fr

FORMATION TECHNICIEN PROFESSIONNEL DES AIRES DE JEUX

Jouez le jeu,
faites reconnaître
vos compétences.

Une formation reconnue
par les entreprises



Prélud
Espaces Ludiques et Sportifs
Contrôle, Ingénierie, Formation



Module 1

Réglementation et normalisation (2,5 ou 4 jours)

Connaissance du domaine réglementaire et normatif des aires de jeux et informations sur les équipements connexes.

Module 2

Gestion et sécurité du chantier (2 jours)

Connaissance des règles de base applicables pour le bon déroulement d'un chantier (EPI, PPSPS, produits dangereux, balisage du chantier, évacuation des déchets, ...).
Module complémentaire optionnel: sauveteur secouriste du travail.

Module 3

Organisation du chantier et management (3 jours)

Connaissance des techniques de communication client (suivant le profil client) et management du personnel (encadrement des équipes et supervision du chantier).

Module 8

Contrôle des aires et équipements d'aires de jeux (2 jours)

Connaissance des méthodes et des différents niveaux de contrôle, des matériels utilisés et de la rédaction du rapport d'inspection.

Module 9

Chantier école (1 à 4 jours)

Validation des connaissances acquises par le stagiaire dans chaque module en fonction de sa spécialisation.
Le stagiaire sera audité par le formateur pour une réalisation d'aire de jeux sur site.

Module 4

Connaissance des supports (terrassement et travaux préparatoires) (2 jours)

Connaissance du petit terrassement concernant les bordurages, la base béton, le décaissé, les techniques (stabilisé, béton fibreux, ferrailage, les réservations...) ainsi que des outillages spécifiques.
Modules complémentaires optionnels: CACES n°1, topographie

Module 7

Entretien et maintenance des aires de jeux (3 jours)

Connaissance des opérations de maintenance et d'entretien, les caractéristiques des différentes familles de produits, des outillages de base utilisés et la rédaction des rapports de visite.

Module 6

Application des sols souples et autres types de sols (2 ou 5 jours)

Connaissance des différents types de sol utilisés sur les aires de jeux, leurs caractéristiques et techniques de mise en œuvre.

Module 5

Pose de jeux (4 jours)

Connaissance des techniques de pose en fonction des familles de produits, la maîtrise des documents techniques et les types de fixations et d'assemblages, la planification des opérations de montage.

6 BONNES RAISONS DE SUIVRE CETTE FORMATION

- ➔ Un contenu pratique et théorique adapté aux métiers des aires de jeux.
- ➔ Une formation reconnue par les professionnels du secteur d'activité (fifas).
- ➔ Un cursus modulaire adapté au rythme du stagiaire et/ou aux contraintes de l'entreprise (3 ans maximum).
- ➔ Des groupes de niveau en fonction du profil du stagiaire (débutant ou confirmé).
- ➔ Une validation des connaissances pour chaque module par examen.
- ➔ Une validation générale par un audit d'une réalisation d'aire de jeux en fin de cursus.

PUBLIC :

Technicien, du secteur privé ou public, intervenant dans les domaines de la pose d'équipements et/ou l'application de sols amortissants et/ou leur entretien et maintenance et qui doit approfondir ses connaissances générales et techniques dans le domaine des aires de jeux.

PROFILS DES STAGIAIRES :

Débutant - nouvellement recruté par l'employeur ou avec une expérience peu importante dans le domaine.
Expérimenté - « ouvrier qualifié » ou équivalent (plusieurs années d'expériences).

Note: le stagiaire a la possibilité de choisir son profil (débutant ou expérimenté) pour chaque module.

SPÉCIALISATIONS PROPOSÉES :

Application de sol amortissant sur les aires de jeux
Spécialisation dans l'application de sol amortissant sur site (sol souple et/ou dalles préfabriquées, ...), et/ou particulière.

Maintenance et entretien des aires de jeux
Spécialisation dans l'entretien et la maintenance des aires et équipements de jeux.

Pose d'équipements d'aires de jeux
Spécialisation dans la pose d'équipements de jeux.

Inscription et programmes détaillés de la formation disponible sur le site www.prelud.fr.